



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Division de l'élève

GUIDE DÉPARTEMENTAL 2022 LOIRE

MODALITES D'AFFECTATION APRES LA CLASSE DE 3^e

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

AU GUIDE ACADEMIQUE DES PROCEDURES D'AFFECTATION

Ce document est une déclinaison départementale qui apporte des éléments complémentaires pour l'affectation, mais qui ne se substitue pas au guide académique de l'affectation post 3^e

<https://www.ac-lyon.fr/l-orientation-et-l-acces-a-l-enseignement-superieur-121725>

I- ENTREE EN 2nde GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

La sectorisation est automatique sur « AFFELNET », elle dépend de l'adresse de domiciliation renseignée. Nous vous invitons à vérifier la zone géographique des élèves. Toute demande de changement sera soumise à la production d'un justificatif du nouveau domicile qui sera conservé par vos soins jusqu'à la fin de la procédure d'affectation.

Afin de garantir une affectation de proximité, il est indispensable de renseigner le ou les établissements de secteur de l'élève dans la liste de ses vœux.

1. Nomenclature des vœux et zones géographiques

Les fichiers « nomenclature des vœux publics et privés » et « zones géographiques » sont accessibles sur le site : https://www.ac-lyon.fr/dsden_loire ; rubrique : Vie de l'élève – Relations avec les familles dans la Loire / affectation et orientation / affectation après la 3^{ème}.

Les zones géographiques se déclinent en un fichier à plusieurs onglets : Loire, St-Etienne et Roanne

Important : Lorsqu'il existe plusieurs lycées de secteur pour une même domiciliation, il est vivement recommandé d'effectuer un vœu générique dans deux lycées du secteur afin de garantir une affectation de proximité.

2. Zones frontalières

- La liste des communes ouvrant droit à une bonification dans des établissements de l'Ardèche et l'Isère sont listées en annexe A. Pour les élèves de la Loire qui peuvent bénéficier d'une entrée dans un lycée de l'Ardèche ou de l'Isère, il est conseillé de se référer aux procédures de l'Académie de Grenoble et de prendre l'attache des DSDEN concernées pour toute précision.

! [IMPORTANT] : les établissements d'origine veilleront à bien indiquer le code zone géographique figurant à la situation correspondante afin de permettre une bonification.

- L'annexe B mentionne les communes limitrophes de la Saône et Loire, du Rhône et de la Haute Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en 2nde générale et technologique générique dans les lycées indiqués.

! [IMPORTANT] :

- les établissements d'origine veilleront à bien indiquer le code zone géographique figurant à la situation correspondante afin de permettre une bonification ;
- saisir un code zone géographique erroné au regard de la domiciliation entraînera une annulation de la notification d'affectation.

- Au lycée Jean Monnet, la seconde générale et technologique option « création et culture design » (contingentée) doit faire l'objet d'un dépôt de l'annexe 11 des guides de l'affectations 2022 sur l'espace dématérialisé PassRL y compris pour les élèves résidant dans les communes de la Haute Loire mentionnées en annexe B.

3. Internat

La commission académique départementalisée visant des places préemptées se tiendra le 09 juin 2022 à la DSDEN 42 en visioconférence pour les entrées en 2nde générale et technologique. L'étude ne portera que sur une seconde en vœu générique (les options ne seront pas prises en compte). Il est indispensable qu'il y ait concordance entre l'avis favorable de la commission et le vœu saisi. Par ailleurs, il est à noter que toute affectation sera subordonnée à l'inscription à l'internat du lycée (cf. infra).

A l'issue de la décision favorable de la commission internat la Dixel transmet aux établissements d'origine et d'accueil la liste des réponses positives. Les établissements d'origine en liaison avec les familles procèdent à la saisie des vœux d'affectation ou à leur modification. Dès publication de l'affectation les familles procèdent à l'inscription au lycée et à l'internat. Il conviendra de les informer en amont.

4. Enseignement optionnel rare et classe à horaires aménagés

A. Vœu contingenté avec un code spécifique :

- Création culture design

Lycée Jean Monnet à St-Etienne / Code : 42G11127

Traitement PAM sur vœu spécifique + avis de l'établissement d'accueil.

L'annexe 11 des guides de l'affectation 2022 doit être complétée puis téléversée dans l'espace dématérialisé « PassRL » au plus tard pour le 25 mai 2022 ;

Le vœu doit faire l'objet d'une saisie sur affelnet.

- Ecologie, agronomie, territoires, développement durable

Lycée Roanne-Chervé à Perreux / Code 42G11130

Campus Agronova à Précieux / Code 42G11128

Traitement PAM avec notes – recrutement national.

B. Vœu générique avec langue vivante rare Russe :

Lycée François Mauriac-Forez à Andrézieux-Bouthéon,

Lycée Claude Fauriel à St-Etienne

- L'affectation reste prioritaire pour les élèves du secteur.
- Traitement PAM avec notes.
- Saisie des vœux dans AFFELNET.
- L'annexe 10 des guides de l'affectation 2022 doit être complétée puis envoyée à la DSDEN par courriel au plus tard pour le 10 juin 2022 par l'établissement d'origine.
- Il est à noter que toute affectation d'un élève figurant sur la liste sera subordonnée à l'inscription dans l'option LV Russe.

C. Classe à horaires aménagés : CHAT et CHAM

- Pas de dépôt de candidature sur Pass'RL.
- L'établissement d'origine transmet la liste des élèves souhaitant poursuivre l'enseignement associé à la DSDEN et à l'établissement d'accueil pour le 9 juin 2022.
- L'établissement d'accueil transmet à la DSDEN la liste des élèves nouvellement retenus pour poursuivre cet enseignement à la même date.

5. Les sections binationales

- Annexes 5 - 6 et 6.1 des guides de l'affectation 2022.
- Prise de contact obligatoire avec l'établissement envisagé :
 - Lycée Honoré d'Urfé à St-Etienne : dépôt des candidatures avant le 25 mai 2022
 - ABIBAC (allemand) / Code vœu 42G11132
 - ESABAC (italien) / Code vœu 42G11135
 - Lycée Claude Fauriel à St-Etienne : dépôt des candidatures avant le 25 mai 2022.
 - BACHIBAC (espagnol) / Code vœu 42G11133

Lycée Jean Puy à Roanne : dépôt des candidatures avant le 25 mai 2022.

BACHIBAC (espagnol) / Code vœu 42G11137

- Vœux contingenté
- Commission hors PAM
- Les établissements d'accueil transmettent la liste des élèves retenus à la DSDEN et aux établissements d'origine avant le 10 juin 2022.
- Les établissements d'origine informent les familles des élèves qui n'auront pas été retenus afin de leur permettre de modifier leurs vœux.

6. Les sections sportives

- Les établissements disposant d'une section sportive fourniront à la DSDEN – division de l'élève – la liste des candidats à bonifier pour une entrée en section sportive. Pour le 7 juin 2022 au plus tard. Simultanément l'information sera transmise aux établissements d'origine. (Annexes 7 -7.1 - 7.2 -7.3 - des guides de l'affectation 2022).
- Les responsables légaux pourront changer les vœux de leur enfant non retenu sur la liste
- Afin de bénéficier du bonus lié à la section sportive, il faut remplir simultanément deux conditions :
 - être inscrit sur la liste transmise à la DSDEN par le lycée disposant d'une section sportive ;
 - avoir saisi le vœu générique du lycée G.T. disposant de la section sportive.
- Il est à noter que le traitement des sections sportives diffère de celui des sportifs de haut niveau. Ces derniers peuvent bénéficier d'une bonification spécifique sous réserve que leur nom figure sur la liste nationale des sportifs de haut niveau. Les établissements potentiels d'accueil veilleront à transmettre à la DSDEN la liste des sportifs de haut niveau pour le 7 juin 2022.

Lycée disposant d'une section sportive	Nature du sport	Code vœu à saisir
Lycée François Mauriac Andrézieux-Bouthéon	Football – Athlétisme – Rugby.	42G11116

Lycée Claude Lebois St-Chamond	Basket – Handball	42G11123
Lycée Jacob Holtzer - Firminy	Football Arbitrage	42G11121
Lycée Honoré d'Urfé St-Etienne	Course d'orientation	42L11179
Lycée Jean Monnet St-Etienne	Handball	42G11126
Lycée Etienne Mimard St-Etienne	Volley-ball	42G11125

! [IMPORTANT]: figurer sur la liste des élèves bonifiés ne signifie pas que l'élève est affecté dans le lycée envisagé, les élèves du secteur restent prioritaires.

II- ENTREE EN VOIE PROFESSIONNELLE

L'affectation en lycée professionnel est académique.

7. Nomenclature des vœux

La « nomenclature des vœux publics et privés » est accessible sur le site :

https://www.ac-lyon.fr/dsden_loire : rubrique : Vie de l'élève – affectation et orientation / affectation après la 3^{ème}.

8. Zones frontalières ouvrant droit à la bonification régionale

- Les élèves des collèges publics de l'Education nationale de la Loire résidant sur des communes frontalières des départements de l'Ardèche et de l'Isère bénéficient de bonus automatique pour accéder aux établissements listés en annexe C.
- Les élèves des collèges publics de l'Education nationale de la région Auvergne-Rhône-Alpes résidant sur les communes frontalières de la Loire bénéficient du bonus régional automatique pour accéder aux formations de la Loire proposées listées en annexe D.
- L'annexe D précise le nom des collèges de l'Ardèche de l'Isère et de la Haute-Loire pour lesquels les élèves bénéficient du bonus régional.
- Pour les élèves résidant sur les communes listées dans les annexes E, E1, E2 et non scolarisés dans les établissements mentionnés en annexe D, une liste sera adressée à la DSDEN de la Loire – ce.ia42-divel@ac-lyon.fr – avant le 9 juin 2022 par l'établissement d'origine.

! [IMPORTANT]: pour tout changement d'académie, il est indispensable de recourir à la saisie simplifiée en établissement dans AFFELNET lycée (AFFELMAP) à l'exception des demandes réalisées par les responsables légaux à travers le TSA.

9. Internat

La commission académique départementalisée visant des places préemptées se tiendra le 09 juin 2022 à la DSDEN 42 et en visioconférence pour les entrées en 1ère année de lycée professionnel. Il est indispensable qu'il y ait concordance entre l'avis favorable de la commission et le vœu saisi. Par ailleurs, il est à noter que toute affectation sera subordonnée à l'inscription à l'internat du lycée (cf. infra).

A l'issue de la décision favorable de la commission internat la Divel transmet aux établissements d'origine et d'accueil la liste des réponses positives. Les établissements d'origine en liaison avec les familles procèdent à la saisie des vœux d'affectation ou à leur modification. Désormais il n'y a plus de bonification attribuées pour les entrées en lycée professionnel associées à une place à l'internat. Dès publication de l'affectation les familles procèdent à l'inscription au lycée et à l'internat. Il conviendra de les informer en amont.

10. Sections sportives

- Les établissements disposant d'une section sportive fourniront à la DSDEN – division de l'élève – la liste des candidats à bonifier pour une entrée en section sportive. Pour le 10 juin 2021 au plus tard. Simultanément l'information sera transmise aux établissements d'origine.
- Les responsables légaux pourront changer les vœux de leur enfant non retenu sur la liste. (Annexe 9.1 du guide de l'affectation).
- Pour bénéficier du bonus lié à la section sportive, il faut remplir simultanément deux conditions :
 - être inscrit sur la liste transmise à la DSDEN par le lycée disposant d'une section sportive ;
 - avoir saisi le vœu du lycée professionnel disposant de la section sportive.
- Il est à noter que le traitement des sections sportives diffère de celui des sportifs de haut niveau. Ces derniers peuvent bénéficier d'une bonification spécifique sous réserve que leur nom figure sur la liste nationale des sportifs de haut niveau. Les établissements potentiels d'accueil veilleront à transmettre à la DSDEN la liste des sportifs de haut niveau pour le 10 juin 2021 (Annexe 9-2).

Lycée disposant d'une section sportive	Nature du sport
L. P. Etienne Legrand Le Coteau	Aviron
Lycée Jacob Holtzer Firminy	Football - Arbitrage

! [IMPORTANT] : figurer sur la liste des élèves bonifiés ne signifie pas que l'élève est affecté dans le lycée envisagé.

11. Entrée en 2^{nde} pro agricole technicien conseil vente en animalerie

- Cette formation est présente sur le site de S^t-Genest Malifaux (04211685) du campus AGRONOVA à Précieux. Le code vœu est 42P11220.

- Cette formation fait l'objet d'un recrutement particulier, hors PAM. Pour tout renseignement relatif au contenu du dossier, date de dépôt du dossier avant le 9 mai 2022 et date de la commission le 20 mai 2022, il convient de s'adresser directement à l'établissement
- Le directeur de l'établissement de St-Genest Malifaux adressera la liste des résultats de la commission (élèves retenus et refusés) à la DSDEN (ce.ia42-divel@ac-lyon.fr) pour le 10 juin 2022 au plus tard ainsi qu'aux établissements d'origine.

12. **Entrée en 2nde professionnelle conducteur transport routier marchandises**

- L'entrée en 2nde Pro « conducteur transport routier marchandises » au lycée Claude Lebois à St-Chamond - code vœu est 42P11296 ou au lycée Hippolyte Carnot à Roanne - code vœu 42P11308 fait l'objet d'un traitement particulier (Annexes 5 page 4/5 des guides de l'affectation 2022).
- Les établissements d'origine déposent un dossier (Annexes 12 -12.1 des guides de l'affectation 2022) auprès d'un établissement avant le 25 mai 2022.
- Les proviseurs des deux établissements potentiels d'accueil concernés, adresseront la liste des élèves ayant un avis favorable à la DSDEN (ce.ia42-divel@ac-lyon.fr) pour le 10 juin 2022 au plus tard. et, simultanément aux établissements d'origine l'annexe 12 des guides de l'affectation 2022 complétée pour information aux familles,

! [IMPORTANT]: les élèves non retenus pour une bonification seront informés par les établissements d'origine et pourront changer leur vœu.

13. **Formations rares concernées par le bonus régional**

Un bonus régional est attribué aux élèves qui demandent une formation n'existant pas dans l'académie de Lyon mais qui est offerte dans l'académie de Clermont-Ferrand et de Grenoble. Annexe F.

Annexe 31 des guides de l'affectation 2022.

ANNEXES

ANNEXE A

Communes limitrophes de la Loire ouvrant droit au bonus pour une demande d'entrée dans les lycées G.T frontaliers hors académie, en Isère et Ardèche

Communes	Etablissements	Code zone géographique
BESSEY	Lycée de l'Edit - Roussillon Lycée Galilée - Vienne	COM42018
CHAVANAY		COM42056
CHUYER		COM42064
LUPE		COM42124
MACLAS		COM42129
MALLEVAL		COM42132
PELUSSIN		COM42168
ROISEY		COM42191
ST APPOLINARD		COM42201
ST PIERRE DE BOEUF		COM42272
VERANNE		COM42236
LA CHAPELLE VILLARS		Lycée Galilée – Vienne
ST MICHEL SUR RHONE	Lycée Fitzgerald - Vienne	COM42265
VERIN		COM42237
BOURG ARGENTAL	Lycée Boissy d'Anglas - Annonay	E420003A
BURDIGNES		
COLOMBIER		
GRAIX		
LA VERSANNE		
ST JULIEN MOLIN MOLETTE		
ST REGIS DU COIN		
ST SAUVEUR EN RUE		
THELIS LA COMBE		

ANNEXE B

Communes limitrophes de la Saône et Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée au lycée Jérémie de la Rue à Charlieu

Code zone géographique : 71CHARLI

CHENAY LE CHATEL	COUBLANC -71170	FLEURY LA MONTAGNE
IGUERANDE	LIGNY EN BRIONNAY	MAILLY
MELAY	ST BONNET DE CRAY	ST EDMOND
SAINTE-IGNY-DE-ROCHE	SAINTE-JULIEN-DE-JONZY	SAINTE-MARTIN-DE-LIXY
ST-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	TANCON	

Communes limitrophes du Rhône ouvrant droit au bonus secteur pour une demande d'entrée dans les lycées G. T. de la Loire

Communes	Etablissements	Code zone géographique
AVEIZE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
BRUSSIEU	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
CHAMBOSTE-LONGESSAIGNE		
COISE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
DUERNE		
GREZIEUX LE MARCHE		
HAUTE RIVOIRE		
LA CHAPELLE SUR COISE		
LARAJASSE		
LES HALLES		
LONGES	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
LONGESSAIGNE	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
MEYS	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
MONTROMANT		
MONTROTTIER	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
POMMEYS	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
ST CLEMENT LES PLACES		
STE FOY L'ARGENTIERE		
ST GENIS L'ARGENTIERE		
ST LAURENT DE CHAMOUSSET		
ST MARTIN EN HAUT		
ST MAURICE SUR DARGOIRE	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
SOUZY		
TREVES	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
VILLECHENEVE	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3

Communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans les lycées G. T. de la Loire

Communes	Etablissements	Code zone géographique
ST FERREOL D'AUROURE St JUST MALMONT	Lycée Jacob Holtzer - FIRMINY Lycée Albert Camus – FIRMINY	42OND3

Communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en 2nde générale et technologique option « création et culture design » au lycée Jean-Monnet de St Etienne

ARAULES	AUREC SUR LOIRE	
BAS EN BASSET	BEAUX	BEAUZAC
BESSAMOREL	DUNIERES	GRAZAC
LA CHAPELLE D'AUREC	LA SEAUVE SUR SEMENE	
LAPTE	LE PERTUIS	LES VILLETES
MALVALETTE	MONISTROL SUR LOIRE	
PONT SALOMON	RIOTORD	
SAINTE DIDIER EN VELAY	SAINTE FERREOL D'AUROURE	SAINTE JULIEN DU PINET
SAINTE JUST MALMONT	SAINTE MAURICE DE LIGNON	SAINTE PAL DE MONS
SAINTE ROMAIN LACHALM	SAINTE VICTOR MALESCOURS	SAINTE SIGOLENE
VALPRIVAS	YSSINGEAUX	

ANNEXE C

Secteurs frontaliers de la Loire ouvrant droit à l'accès en lycée professionnel hors académie (Ardèche et Isère)

Loire / Isère	
Collège Gaston Baty - PELUSSIN	LPO Galilée – VIENNE LPO de l'Édit - ROUSSILLON
Loire/ Ardèche	
Collège Gaston Baty – PELUSSIN Collège du Pilat –BOURG ARGENTAL	LPO Boissy d'Anglas – ANNONAY LP Joseph et Etienne Montgolfier - ANNONAY

ANNEXE D

Collèges publics frontaliers ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en LP Loire

Département de l'Ardèche vers le département de la Loire	
Collège des Perrières – Annonay Collège de la Lombardière - Annonay	LP Jacob Holtzer - Firminy LP Albert Camus – Firminy LP hôtelier les petites bruyères – St-Chamond LP Etienne Mimard – St-Etienne LP Benoit Fourneyron – St-Etienne LP De Beauregard – Montbrison LP Claude Lebois – St-Chamond (uniquement 2 nd e pro conduite routière marchandises)
Département de l'Isère vers le département de la Loire	
Collège Françoise Ponsard –Vienne Collège de l'Isle – Vienne Collège Claude et Germain Grange – Seyssuel Collège Georges Brassens – Pont-Evêque	LP René Cassin – Rive de Gier LP hôtelier les petites bruyères – St-Chamond
Département de la Haute-Loire vers le département de la Loire	
Collège Gorges de la Loire – Aurec sur Loire Collège le Monteil – Monistrol sur Loire Collège Roger Ruel – St Didier en Velay Collège Jean Monnet - Yssingeaux	LP Albert Camus – Firminy LP Jacob Holtzer – Firminy LP Adrien Testud – Le Chambon Feugerolles LP hôtelier les petites bruyères – St-Chamond LP Etienne Mimard – St-Etienne LP Benoit Fourneyron – St-Etienne LP Claude Lebois – St-Chamond (uniquement 2 nd e pro conduite routière marchandises)

ANNEXE E

Communes limitrophes de l'Ardèche ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans des formations spécifiques en LP Loire

ANDANCE	ANNONAY	ARDOIX
BOGY	BOULIEU LES ANNONAY	BROSSAINC
CHAMPAGNE	CHARNAS	COLOMBIER LE CARDINAL
DAVEZIEUX	FELINES	
LALOUVESC	LIMONY	MONESTIER
PEAUGRES	PEYRAUD	PREAUX
QUINTENAS	ROIFFIEUX	
SATILLIEU	SAVAS	SERRIERES
SAINT ALBAN D'AY	SAINT CLAIR	SAINT CYR
SAINT DESIRAT	SAINT ETIENNE DE VALOUX	SAINT JACQUES D'ATTICIEUX
SAINT JEURE D'AY	SAINT JULIEN VOCANCE	ST MARCEL LES ANNONAY
SAINT PIERRE SUR DOUX	SAINT ROMAIN D'AY	ST SYMPHORIEN DE MAHUN
TALENCIEUX	THORRENC	
VANOSC	VAUDEVANT	VERNOSC LES ANNONAY
VILLEVOCANCE	VINZIEUX	VOCANCE

Lycées professionnels d'accueil de la Loire

Lycées professionnels concernés	UAI	FORMATIONS
LP Albert Camus – Firminy	0420074C	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Jacob Holtzer – Firminy	0420073B	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP hôtelier les petites bruyères S ^t Chamond	0421736J	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Etienne Mimard S ^t -Etienne	0420079H	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Benoit Fourneyron S ^t -Etienne	0420958N	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Claude Lebois S ^t -Chamond	0420078G	2 nd e Pro conducteur transport routier marchandises 42P11296
LP De Beauregard – Montbrison	0420075D	2 nd e Pro – 1CAP 2

ANNEXE E1

Communes limitrophes de l'Isère ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans des formations spécifiques en LP Loire

CHALONS	CHASSE SUR RHONE
CHONAS L'AMBALLAN	CHUZELLES
ESTRABLIN	EYZIN PINET
LES COTES D'AREY	LUZINAY
MOIDIEU DETOURBE	MONSTEROUX MILIEU
PONT EVEQUE	REVENTIN VAUGRIS
SAINT CYR SUR RHONE	SAINT ROMAIN EN GAL
SAINT SORLIN DE VIENNE	SAINTE COLOMBE
SEPTEME	SERPAIZE
SEYSSUEL	
VIENNE	VILLETES SUR VIENNE

Lycées professionnels d'accueil de la Loire

Lycées professionnels concernés	UAI	FORMATIONS
LP hôtelier les petites bruyères S ^t - Chamond	0421736J	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP René Cassin S ^t - Chamond	0420079H	2 nd e Pro – 1CAP 2

ANNEXE E2

Communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans des formations spécifiques en LP Loire

ARAULES	AUREC SUR LOIRE	
BAS EN BASSET	BEAUX	BEAUZAC
BESSAMOREL	DUNIERES	GRAZAC
LA CHAPELLE D'AUREC	LA SEAUVE SUR SEMENE	
LAPTE	LE PERTUIS	LES VILLETES
MALVALETTE	MONISTROL SUR LOIRE	
PONT SALOMON	RIOTORD	
SAINT DIDIER EN VELAY	SAINT FERREOL D'AUROURE	SAINT JULIEN DU PINET
SAINT JUST MALMONT	SAINT MAURICE DE LIGNON	SAINT PAL DE MONS
SAINT ROMAIN LACHALM	SAINT VICTOR MALESCOURS	SAINTE SIGOLENE
VALPRIVAS	YSSINGEAUX	

Lycées professionnels d'accueil de la Loire

Lycées professionnels concernés	UAI	FORMATIONS
LP Albert Camus Firminy	0420074C	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Jacob Holtzer Firminy	0420073B	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Adrien Testud – Le Chambon Feugerolles	0421606T	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP hôtelier les petites bruyères S ^t - Chamond	0421736J	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Etienne Mimard S ^t - Etienne	0420079H	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Benoit Fourneyron S ^t - Etienne	0420958N	2 nd e Pro – 1CAP 2
LP Claude Lebois S ^t - Chamond	0420078G	2 nd e Pro conducteur transport routier marchandises -42P11296

ANNEXE F

Liste des formations rares ouvrant droit au bonus régional pour les élèves de l'académie de Lyon demandant les formations ci-dessous dans les académies de Clermont-Ferrand et de Grenoble.

Académie de Clermont-Ferrand	
CAP : Ferronnier d'art	Lycée Jean Monet à Yzeure
Bac Pro : Famille des métiers de l'aéronautique	LP Roger Claustres à Clermont-Ferrand
Bac Pro : Construction des carrosseries	LP Roger Claustres à Clermont-Ferrand
Bac Pro : Photographie	Lycée La Fayette à Clermont-Ferrand
Académie de Grenoble	
CAP : Maroquinerie	Lycée du Dauphiné à Romans sur Isère
CAP : Métiers de la mode – vêtement tailleur	LP Victor Hugo à Valence
CAP : Transports par câble et remontées mécaniques	SEP du lycée Ambroise Croizat à Moutiers LP Général Ferrié à St-Michel de Maurienne
Bac Pro : Famille des métiers de l'aéronautique	Lycée du Grésivaudan à Meylan
Bac Pro : Techniques d'intervention sur installations nucléaires	Lycée les Catalins à Montélimar
Bac pro : Transport fluvial	Lycée les Catalins à Montélimar

Direction des Services de l'Éducation Nationale de la Loire
Division de l'élève
11 rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne CEDEX
Ce.ia42-divel@ac-lyon.fr

Rectorat de l'académie de Lyon

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Site de Lyon

92, rue de Marseille – BP 7227 – 69354 LYON cedex 07

Téléphone : 04 72 80 63 72 – Télécopie : 04 72 80 48 39

<https://www.ac-lyon.fr/l-orientation-et-l-acces-a-l-enseignement-superieur-121725>

